

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14
Présents : 12 - Votants : 14

Date de convocation : 07 décembre 2017

Le quinze décembre deux mil dix-sept : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : MM GUARISE – HYVOZ - GAILLARD – URBAIN – DELPY - AUMETTRE-
Mmes DOLLE - CHEVAL Martine – LACHAUD Danielle - MIRA – BERBESSON -
CHATEAURET-

Excusé(s) : MM CHEDEVILLE (Pouvoir à M. HYVOZ) – CHEVAL Jean-Claude
(Pouvoir à M. GUARISE) –

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MIRA

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :

Préambule : huis clos prévu pour deux sujets privés
12 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à la majorité.
12 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

N° 01 - A présenté le Plan Climat Air Energie Territoriale

N°02 – A pris acte du transfert de compétences « Eau et Assainissement » à la
Communauté de Communes.

N°03 – A validé les travaux d'enfouissement du réseau Orange aux Chapouleix
ainsi que le chiffrage transmis par le SDE 24.
14 voix pour

N°04 – A procédé à des ajustements budgétaires sur certains articles du budget
primitif 2017, section de fonctionnement.
12 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

N°05 – A décidé que chaque agent recenseur signera un contrat de travail de 25h
pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2018.
La commune recevra une dotation d'un montant de 1266 €, budget prévu par la
commune 848,80 € (prévision). Le 4 et le 15 janvier : 1/2 journée de formation pour
les agents recenseurs et le coordonnateur
Le 18 janvier : début du recensement de la population.

N°06 – A décidé la prise en charge de la formation CACES de Monsieur Bastien
ROU, d'un montant de 655€
12 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

N°07 – A décidé de ne pas honorer la facture de Monsieur Alain AUDEBERT afin de ne pas créer de précédent.

5 voix pour, 1 abstention, 8 voix contre

DIVERS :

* RIFSEEP : IEMP est remplacée par le RIFSEEP à compter de 2018. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, suggestions de l'expertise et de l'engagement professionnel

* Réunion début janvier de la commission Patrimoine en vue des futurs chantiers internationaux avec Solidarité Jeunesse et Sem&Vol

* Aide au sinistre de Monsieur et Madame LAVAUD

Fin de séance 23 heures 30

Fait en Mairie, le 15 décembre 2017

Le secrétaire de séance